

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 26 février 2020 à 18 heures 00**

Le Comité s'est réuni le 26 février 2020 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne MONDON d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 12 février 2020, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Dominique MASSERANN – Nadine SCHOLTES – Catherine ALBERT – Martine CHENET

Messieurs : Jean-François COUROUVE – Jean-Claude SCHOENACKER – Mestafa KHALDI – Henri KLOPP – Raymond LECLERRE – Daniel DREUILLAUD – Jean-François LOSCH – Daniel PHILIPPE – Bernard STEIN – Daniel DEFAUX – Alain MICHEL – Guy POUGET – Yannick GROUTSCH – Roland SIMON

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice AGAMENNONE – Roselyne CADONA

Messieurs : Christian BETTINGER – Yves CLARIS – René DARBOIS

Assistaient également : Lionel DORVEAUX – Christian FRACHE – Coralie CLAUDON (ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Roland SIMON est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019

Après lecture faite par Raymond LECLERRE, 1^{er} Vice-Président dûment habilité, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, le compte administratif et de gestion de l'exercice 2019 détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	57 783,03 €
- Recettes :	80 403,00 €
- Résultat reporté d'excédent 2018 :	9 414,72 €
Soit un résultat excédentaire de 32 034,69 €	

Section d'investissement :

- Dépenses :	3 234,00 €
- Recettes :	36 233,11 €
- Résultat reporté de déficit 2018 :	32 733,11 €
Soit un résultat excédentaire de 266,00 €	

Report des restes à réaliser :

- | | |
|--------------|------------|
| - Recettes : | 0,00 € |
| - Dépenses : | 8 000,00 € |

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de 7 734,00 €.

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 et de la manière suivante :

- Au compte 1068, section investissement - recettes, la somme de 7 734,00 €
- En report à nouveau, ligne 002, section de fonctionnement - recettes, le surplus, soit 24 300,69 €.

IV. TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Le Président présente au Comité les lots des travaux sylvicoles à réaliser en 2020 :

- Lot 1 :
Travaux sylvicoles – triage de Saulny
Travaux préalables à la régénération, relevé de couvert sur CH10, CH22 et NO05
- Lot 2 :
Travaux sylvicoles – triage de Gravelotte
Cloisonnement sylvicole, ouverture mécanisée sur AN16, AN18 et DO01
Travaux d'infrastructure – triage d'Ars sur Moselle
Entretien des lisières sur route forestière en bord de parcelles DO 12 et DO15
Travaux d'infrastructure – triage de Gravelotte
Entretien des lisières sur route forestière des Loyés
- Lot 3 :
Travaux sylvicoles – triages de Saulny et de Gravelotte
Nettoisement de jeune peuplement sur CH11, CH12, CH26, DO05, DO06 et DO10
- Lot 4 :
Travaux sylvicoles – triage de Gravelotte
Dégagement manuel des régénérations naturelles sur AN16, AN18, AN19, DO01 et DO02

Il est décidé d'attribuer les offres à l'entreprise la mieux-disante. Les travaux sont donc validés comme suit :

- Lot 1 attribué à l'entreprise FD FOR EST pour un montant de 3 511,20 € HT
- Lot 2 attribué à l'agence ONF pour un montant de 3 362,90 €
- Lot 3 attribué à Joël TILLIERE pour un montant de 5 504,00 €
- Lot 4 attribué à Joël TILLIERE pour un montant de 4 434,50 €.

V. MODIFICATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2021

L'ONF explique la nécessité de modifier l'état d'assiette 2021 pour les motifs suivants :

- La parcelle RE04 est située en pente et il est trop difficile d'en faire une délivrance de bois de chauffage étant donné sa petite surface (1ha 44). Elle est reportée à l'état d'assiette suivant afin de la regrouper avec d'autres parcelles.
- La parcelle AN28 est retirée car l'âge du peuplement ne se prête pas à une 1^{ère} éclaircie à l'heure actuelle.
- La crise sanitaire des scolytes implique des coupes sur 4 parcelles non prévues à l'état d'assiette 2021. Il faut donc régulariser.

- Le SMGF a dû engager des travaux de sécurisation suite à la tempête de février sur une parcelle.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte la modification de l'état d'assiette 2021 présentée,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

VI. BUDGET 2020

Après présentation du budget primitif exercice 2020, par Monsieur Jean-François COUROUVE, Président, les membres du Comité Syndical l'acceptent et le votent à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 95 723,69 €
- Section d'investissement : 19 500,00 €

VII. SORTIE DE L'EPDS DE GORZE

Le Comité Syndical,

Vu la délibération du 02 octobre 2019 du comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz proposant le retrait de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux des communes membres du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020-DCL/1-006 en date du 23 janvier 2020 portant retrait de l'EPDS de Gorze du SMGF du Val de Metz,

Valide, à l'unanimité :

- Le retrait de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz.

VIII. DIVERS

- Calendrier des formations COFOR à destination des nouveaux élus :
25 juin 2020, 24 septembre 2020 et 16 novembre 2020 toute la journée, lieux à préciser
- L'assemblée générale des COFOR se tiendra le 09 juin 2020 à 17h (à Rémilly ?)
- Discours de fin de mandat du Président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.